

Mêler développement, secteur privé et migration

COOPÉRATION Une réforme voulue par le ministre belge

► Alexander De Croo veut un nouveau cadre légal pour la politique belge de développement.

► Certains points - recours au secteur privé, lutte contre l'immigration illégale - inquiètent les ONG.

A la veille de la rentrée, le Conseil des ministres a, sur proposition du ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo (VLD), approuvé en première lecture un projet de loi redessinant la politique belge au développement. Depuis qu'il est entré en fonction en octobre 2014, le ministre libéral flamand a déjà pas mal réformé le fonctionnement de l'aide belge au développement.

Il a, par exemple, en janvier dernier, remplacé la CTB (Coopération technique belge) par Enabel (Agence belge de développement), afin de plus l'ancrer dans la politique étrangère belge et d'élargir les instruments à sa disposition. Il a aussi accordé de plus en plus de place au secteur privé et compte poursuivre dans cette voie via le nouveau projet de loi car il estime que « *le secteur privé et la libre entreprise sont des moteurs significatifs de progrès et de développement humain* ».

Une contradiction pointée

Le nouveau projet veut aussi que le principe du respect des droits humains serve de socle à la coopération belge, qu'elle s'inscrive dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable de l'ONU tout en favorisant les partenariats, comme celui conclu récemment avec la Fondation Bill & Melinda Gates et l'Institut de médecine tropicale d'Anvers pour éradiquer la maladie du sommeil.

Ces trois axes ne posent pas problème. Mais d'autres aspects de ce projet in-

quiètent Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11, plateforme d'ONG actives dans le développement.

« *Le gouvernement veut faire adopter ce projet, qui est actuellement étudié par le Conseil d'Etat, avant la fin de l'année. Il sera présenté aux députés lors de la rentrée parlementaire, explique-t-il. C'est à la fois trop tôt - l'impact des précédentes réformes n'a pas encore pu être évalué - et trop tard : ce gouvernement-ci, qui arrive en fin de mandat, n'a plus le temps d'avancer sur ce projet en concertation avec les différents acteurs du secteur. Un des objectifs principaux est de valoriser le rôle du secteur privé. Le secteur privé peut être un apport positif pour la coopération, en mobilisant des fonds privés additionnels à l'aide au développement. Ces opérations peuvent bien fonctionner dans les pays émergents. Mais elles bénéficient peu (à peine 5 % des fonds ainsi récoltés) aux pays les moins avancés*

(PMA) et aux Etats fragiles, qui sont précisément les pays partenaires de la coopération belge. Cette politique semble donc en contradiction avec l'objectif de concentrer la coopération belge dans les PMA. »

Juguler les flux migratoires

Un autre point, qui n'était pas mentionné dans le communiqué des Affaires étrangères annonçant le projet, alarme le monde associatif. « *Le texte du projet n'est pas encore public, mais nous avons appris qu'il veut aussi utiliser la coopération comme moyen de juguler les flux migratoires*, précise Nicolas Van Nuffel, responsable du plaidoyer politique au CNCD 11.11.11. *Il inscrit en effet la réduction de ces flux comme un des objectifs de l'aide belge au développement, et propose qu'elle soit utilisée comme élément pour évaluer l'efficacité de cette politique. Il est difficile de ne pas voir là l'influence d'un*

des partenaires gouvernementaux, la N-VA... »

Or, selon certains experts en migration, un progrès en matière de développement entraîne, dans un premier temps, une hausse de la migration, les familles ayant alors les moyens d'envoyer un des leurs à l'étranger.

De plus, si cette partie du projet se concrétisait, on pourrait redouter aussi que la diminution des arrivées de migrants ou l'obligation de réadmission de migrants refoulés devienne un critère pour favori-

ser ou punir un pays partenaire de la coopération... Tout cela semble difficilement compatible avec le respect des droits humains érigé en principe majeur par Alexander De Croo dès son entrée en fonction. ■

VÉRONIQUE KIESEL

BULLETIN DE RENTRÉE

Aide sous la moyenne européenne

Dans son bulletin de rentrée de l'aide belge au développement, le CNCD-11.11.11 constate avec regret que cette aide a baissé de 6 % entre 2016 et 2017, passant à 0,45 % du revenu national brut, de plus en plus loin de l'objectif international fixé à 0,7 %. La Belgique tombe ainsi sous la moyenne européenne, alors que 14 % de cette aide lui reviennent en direct puisque les frais d'accueil des demandeurs d'asile sont comptabilisés dans ce budget. Le CNCD salue le choix de la Belgique de concentrer son aide sur les pays les plus fragiles, souvent en situation de post-conflit, et la mise en place d'un mécanisme de cohérence pour éviter que l'action d'un autre ministère ne contrarie les efforts en matière de développement. Mais ce mécanisme n'est pas encore pleinement efficace.

V.K.